



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article926>

Contrôles en Cours de Formation (CCF) : SUPERCHERIE NATIONALE

- Actualité des luttes - Enseignement professionnel -



Date de mise en ligne : mercredi 17 octobre 2012

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

La généralisation des épreuves de CCF dans la voie professionnelle en CAP et en Bac Pro porte préjudice à la qualité de l'enseignement et aux conditions de travail des personnels.

- ***Désorganisation des établissements, montée en flèche de l'absentéisme des élèves***

Toutes les disciplines sont concernées par la mise en place **des CCF qui désorganisent complètement les établissements et alourdissent considérablement la charge de travail des personnels enseignants, administratifs et de Vie Scolaire.**

Les difficultés à coordonner de façon cohérente les modalités des différentes épreuves pratiques, orales, écrites, sur dossier, sur table, individuelles, collectives, d'une durée extrêmement variable, sont telles que cela entraîne **de véritables situations collectives de souffrance au travail et provoque un absentéisme record chez les élèves**, accentué une fois les épreuves passées. Étalées sur des semaines dans certaines disciplines, **les épreuves de CCF réduisent d'autant le temps consacré à l'enseignement.**

- ***Dévalorisation des diplômes et remise en question d'une reconnaissance nationale***

À l'encontre de toute notion d'impartialité logiquement associée aux modalités d'épreuves sanctionnant un diplôme national, l'enseignant-e élabore, organise, fait passer les épreuves à ses propres élèves qu'il note et certifie sans aucun regard extérieur. Comment, dans ce contexte, évaluer en fonction d'exigences nationales sans se laisser parasiter par des critères « locaux » comme par exemple, le niveau global de la classe et la nature privilégiée de la relation entretenue avec ses élèves ?

D'autant que **la mise en oeuvre des CCF varie considérablement selon les disciplines, la formation, les académies et les établissements.**

- ***Le sens caché des CCF : Dissimuler les échecs du Bac Pro en 3 ans !***

Les CCF n'ont d'autres objectifs que de camoufler les aberrations de cette réforme mise en place dans l'urgence sans aucune concertation. Le Bac Pro 3 ans se caractérise essentiellement par la réduction du temps d'enseignement (trois ans au lieu de quatre ans, augmentation des périodes de stages, soit 1000 heures de cours retranchées) en agissant artificiellement sur le taux de réussite des élèves. L'épreuve de rattrapage, incohérente et inadaptée, va dans le même sens.

- ***Une atteinte aux droits des salariés***

Les épreuves de CCF s'inscrivent dans la logique de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'Orientation Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (OFPTLV). Cette loi vise à démanteler les conventions collectives au profit d'une négociation individuelle, à partir, non plus de grilles de salaires établies en fonction de diplômes nationaux, mais d'un kit de compétences personnalisées « à vendre » aux employeurs potentiels... et ce tout au long de la vie !

La Fédération SUD Éducation exige :

Contrôles en Cours de Formation (CCF) : SUPERCHERIE NATIONALE

- Le retrait des épreuves de CCF et une épreuve de contrôle de rattrapage au Bac Pro équivalente à celle des autres Bac ;
- Le rétablissement des épreuves ponctuelles terminales, seules garantes de l'équité et du caractère national des diplômes.

Post-scriptum :



tractCCFoctobre2012